

En vertu du Règlement sur les systèmes d'élimination des eaux usées, une reproduction photographique des différentes étapes d'installation doit être fournie à un agent de la santé dans les 30 jours suivant l'installation d'un système d'élimination des eaux usées.

Le numéro de permis et la description officielle de la propriété où le système d'élimination des eaux usées est installé doit figurer à l'endos de toutes les photos.

Si les photos n'illustrent pas clairement l'installation du système d'élimination des eaux usées ou si le dossier photo est incomplet, la délivrance de l'autorisation d'utiliser le système pourra être retardée.

Voici la liste des éléments devant figurer sur les photos.

### **Fosses septiques et réservoirs d'eaux usées**

Dans le cas d'une fosse septique ou d'un réservoir d'eaux usées, les photos doivent montrer :

- La fosse septique ou le réservoir d'eaux usées dans l'excavation.
- Les gradations (p. ex. marques) de volume sur la fosse ou le réservoir.
- Le matériau d'assise de la fosse septique ou du réservoir d'eaux usées (p. ex. gravier fin).
- La marque ou l'étiquette d'homologation sur la fosse septique ou le réservoir d'eaux usées (p. ex. CSA-B66).
- La tranchée de la conduite d'amenée des eaux usées du bâtiment desservi à la fosse ou au réservoir—le(s) raccord(s) flexible(s) doit (doivent) être visible(s) (un pour le réservoir, deux pour la fosse septique).
- La fosse septique ou le réservoir d'eaux usées remblayé au niveau d'origine du sol. Doit montrer les tuyaux de nettoyage et d'inspection, ainsi que l'emplacement par rapport au bâtiment desservi (s'il existe) ou à d'autres repères permanents.

Dans le cas d'une fosse septique, inclure une photo montrant :

- La tranchée de la conduite d'amenée de l'effluent de la fosse septique au système d'absorption par le sol (p. ex. lit d'absorption, tranchées).

Dans le cas d'un réservoir d'eaux usées, inclure une photo montrant :

- L'indicateur de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau.

Dans le cas où un réservoir d'eaux usées est susceptible de subir une poussée hydrostatique, p. ex. en raison d'un niveau élevé de la nappe phréatique ou d'une installation en zone inondable, inclure une photo montrant :

- Le système d'ancrage (harnais, tendeurs, câbles).
- Le bloc d'ancrage ou la dalle de béton.

### **Système d'absorption par le sol**

Dans le cas d'un système d'absorption par le sol, inclure une photo montrant :

- La fosse devant recevoir le système, incluant une vue en coupe du sol (montrant le profil pédologique).
- Une vue d'ensemble du système d'absorption par le sol remblayé au niveau du sol naturel d'origine, de tous les tuyaux de nettoyage et d'inspection, du bâtiment desservi (s'il existe) ou d'autres repères permanents

Si l'installation du système d'absorption par le sol a lieu dans un sol très perméable (taux de percolation inférieur à 5 minutes par pouce), inclure une photo montrant :

- La profondeur de la couche de sable filtrant (une règle ou un autre instrument de mesure doit figurer sur la photo).

Si le système d'absorption par le sol est installé sur une couche de gravier drainant, inclure une photo montrant :

- Le gravier drainant et la profondeur de la couche de gravier drainant (une règle ou autre instrument de mesure doit figurer sur la photo).
- Les tuyaux perforés (la photo doit montrer l'ensemble des tuyaux et permettre d'en déterminer facilement la longueur totale); dans le cas d'une configuration en sections, fournir une photo de chaque étape de l'installation des tuyaux.
- Les tuyaux perforés recouverts de gravier drainant.
- Le gravier drainant recouvert du géotextile ou de l'isolant rigide (p. ex. panneaux de styromousse).

Si le système d'absorption par le sol est doté de chambres d'infiltration, inclure une photo montrant :

- Les chambres d'infiltration (la photo doit montrer clairement l'ensemble de l'installation et permettre de déterminer facilement la longueur totale des chambres); dans le cas d'une configuration en sections, fournir une photo de chaque étape de l'installation des chambres.

### **Poste de pompage (relevage de l'effluent vers un système d'absorption par le sol situé à une élévation supérieure)**

Si le système d'élimination des eaux usées doit contenir une pompe mécanique (installée dans un compartiment de la fosse septique) afin de relever l'effluent de la fosse vers un système d'absorption se trouvant à une élévation supérieure, inclure une photo montrant :

- La conduite de refoulement traversant la paroi du puits d'accès.
- Le dispositif anti-siphon.
- La pompe installée dans la chambre de pompage (compartiment de la fosse septique), et posée sur sa base ou autre dispositif destinée à la surélever.
- La conduite de refoulement remblayée (monticule).
- L'isolation de la conduite de refoulement.
- Le couvercle isolant du puits d'accès.
- Le système d'alarme de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau (coupure de l'alimentation électrique de la pompe du système d'alimentation en eau du bâtiment).

Inclure toute photo d'un élément du système d'élimination des eaux usées jugée nécessaire même si cet élément ne figure pas dans liste ci-dessus.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les systèmes d'élimination des eaux usées au Yukon, communiquer avec :

**Service d'hygiène du milieu**  
2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8

Téléphone : 867-667-8391 ou 1-800-661-0408, poste 8391 (sans frais au Yukon)  
Télécopieur : 867-667-8322 Courriel : [environmental.health@gov.yk.ca](mailto:environmental.health@gov.yk.ca)  
Site Web : [www.hss.gov.yk.ca/programs/health/environmental/](http://www.hss.gov.yk.ca/programs/health/environmental/)